

Projet éducatif et pédagogique Année scolaire 2017-2018

Dans un esprit fondé sur les valeurs évangéliques, le Lycée Sœur Emmanuelle accueillera quelques 400 élèves du 1er degré de l'enseignement secondaire. Son Pouvoir organisateur marque son adhésion explicite et formelle aux objectifs du décret « Missions de l'enseignement » du 24 juillet 1997 et s'engage à poursuivre simultanément et sans hiérarchie les objectifs poursuivis par celui-ci, à savoir :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Cet établissement scolaire se veut ouvert à tous, quels qu'en soient l'origine sociale ou le parcours scolaire. Son Projet éducatif et pédagogique vise à permettre à chacun de développer au maximum ses possibilités en vue non seulement d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite du CE1D mais aussi d'apprendre à connaître ses propres ressources dans des domaines autres que ceux proposés dans le cadre des cours. Ainsi, durant ses années passées au Lycée Sœur Emmanuelle et avec l'aide de toute l'équipe éducative, l'élève aura pu se forger un projet d'études pour la poursuite de ses humanités, en cohérence avec ses compétences, ses aptitudes et ses choix de vie.

Pour remplir cette mission, le Lycée Sœur Emmanuelle sera particulièrement attentif à offrir à ses élèves un enseignement d'excellence soutenu par :

- **une offre d'enseignement permettant à chacun de s'épanouir et de développer ses capacités (enseignement différencié, apprentissage en immersion néerlandaise, remédiations...) et des méthodes pédagogiques qui tiennent compte des potentiels différents de chacun des apprenants.** Les professeurs maîtriseront les outils pédagogiques qu'offrent les techniques multimédias et ceux permettant de mener chacun au maximum de ses possibilités (connaissance des intelligences multiples, différenciation, méthode de travail, ...). Le PO tirera également profit des possibilités pédagogiques offertes dans le décret du 30 juin 2006 organisant le premier degré de l'enseignement secondaire tel que modifié le 10 avril 2014.

- **un accent mis sur la maîtrise transversale de la langue française au travers de toutes les disciplines.** C'est au sein de chaque cours que se traduira l'exigence d'une bonne maîtrise de la langue, écrite et orale, et l'utilisation du champ lexical adéquat.
- **un choix d'activités complémentaires qui offre à chaque élève la possibilité de se découvrir dans des domaines tels que le sport, l'expression artistique, la technologie etc et de l'éclairer ainsi sur ses aptitudes et ses compétences en vue de son orientation au 2e degré.** Pour ce faire, il pourra se confronter à des activités complémentaires relevant des 7 domaines officiellement proposés.
- **un apprentissage de l'autonomie qui rend l'élève pleinement acteur de sa réussite.** L'accent sera mis sur l'acquisition par chaque élève d'une méthode de travail personnelle et efficace au moyen, par exemple, d'une étude dirigée organisée pour ceux pour qui cela se révèle nécessaire.
- **par le biais d'objectifs communs à atteindre ensemble, la découverte de la richesse d'un travail en équipe qui s'appuie sur la complémentarité des compétences de chacun.** L'élève aura la possibilité d'apprendre à travailler avec d'autres qui diffèrent de lui par le caractère, l'origine sociale, les aptitudes, ... compétence actuellement indispensable pour accéder au marché du travail quel que soit celui-ci.
- **une éducation à l'utilisation efficiente et appropriée des NTIC, discipline aujourd'hui indissociable de la formation et de la vie professionnelle.** Outre l'équipement des locaux qui devra permettre l'utilisation des nouvelles technologies dans la pratique des cours, il sera surtout proposé aux élèves de faire de celles-ci des alliées de leur formation et de se construire une éthique personnelle qui les prémunisse contre une utilisation des outils numériques sans respect des autres et d'eux-mêmes et contre un usage excessif de celui-ci.
- **une attention particulière à la transition entre l'enseignement primaire et secondaire, souvent source de difficultés.** En première année, beaucoup d'élèves en situation d'échec le sont dès le début de l'année scolaire. Passage d'un cadre sécurisant vers un autre quasi inconnu, multiplicité des enseignants, nécessité d'une plus grande autonomie... sont autant d'obstacles auxquels l'élève doit faire face à l'entrée du secondaire et force est de constater que certains n'arrivent pas à les franchir. L'ensemble de l'équipe éducative sera particulièrement attentive à proposer à l'élève une structure scolaire qui permette l'intégration de chacun et la réussite de la difficile transition entre l'enseignement primaire et secondaire. Ceci sera réalisé tant dans le cadre du vivre ensemble que dans l'accompagnement pédagogique. Des réflexions communes seront également initiées entre les équipes pédagogiques du fondamental et du secondaire.
- **la possibilité pour chaque élève de participer de manière active à la vie de son école et de découvrir ainsi les prémices de la citoyenneté responsable.** Il se verra proposer des projets de différents types dans lesquels il pourra s'investir. Un Conseil des élèves sera mis en place dès l'ouverture de l'école. Nous encouragerons également les élèves à proposer leurs propres projets.
- **un vivre ensemble où chaque élève est une personne reconnue pour elle-même, garanti par un Règlement d'ordre intérieur dont l'objectif est d'assurer au sein de l'établissement**

le respect de tous et du cadre de vie. Les situations de conflits se régleront par le dialogue, considérant que chaque élève est capable de progresser et de s'améliorer. Responsabiliser les jeunes au respect de leur cadre de vie et les associer aux décisions qui concernent celui-ci sont les options privilégiées pour que chaque élève puisse revendiquer avec fierté son appartenance à notre établissement scolaire.

- **une écoute et une bienveillance envers les élèves fragilisés par des situations personnelles qui interfèrent avec leurs capacités d'apprentissage.** Outre les professeurs, les agents PMS et les éducateurs auront ici un rôle clef qui peut les amener à conduire l'élève vers des structures d'aide adaptée à sa situation.
- une ouverture et un accueil favorable aux demandes **d'inscription d'élèves de l'enseignement spécialisé.**